

Propositions de la CGT

1. Des départs volontaires pour les salariés qui sont à 2 ans et demi de la retraite

Afin d'indemniser la pénibilité subie par les salariés du groupe durant des années, la CGT propose que le groupe permette aux salariés proches de la retraite de partir de manière anticipée avec une indemnité correspondant à deux ans et demi de salaire ainsi que la prise en charge des cotisations de retraite jusqu'au terme de la carrière.

2. Le reclassement de 100% des salariés de Carrefour Proximité en interne avec une priorité sur les postes pour les catégories de salariés en situation fragile ou précaire :

- Les salariés de plus de 55 ans.
- Les personnes handicapées, en maladie professionnelle ou en mi-temps thérapeutique.
- Les familles monoparentales (avec enfant(s) à charge).

Ces trois catégories doivent être prioritaires dans le reclassement en interne.

La CGT propose que des mesures soient mises en place pour accompagner le reclassement des salariés :

- La formation dans les nouvelles technologies qui permettra aux salariés de s'adapter aux changements de nos métiers dans la grande distribution et de disposer de compétences afin de garantir leur employabilité.
- La réduction du temps de travail des salariés de 50 ans et plus avec une prise en charge par l'employeur des cotisations de retraite jusqu'au départ de ces derniers.
- Un accord sur un aménagement des horaires de travail adaptés pour les familles monoparentales qui ont des difficultés à concilier la vie familiale avec la vie en entreprise et qui les contraint à subir un temps partiel du fait des horaires inadaptés.
- Pour maximiser les chances de reprise des salariés, les offres doivent inclure le périmètre des franchisés avec une garantie pour les salariés de conserver l'ancienneté ainsi que l'ensemble des acquis sociaux.

3. La possibilité d'une reprise en SCOP des magasins Proximité qui seront fermés

La CGT propose que la Direction de Carrefour offre la possibilité pour les chefs de magasins ou même pour les salariés qui le souhaitent des conditions favorables de reprises des magasins Proximité dont la fermeture est programmée. Cette reprise prendrait la forme d'une franchise soit en modèle SCOP (si le projet intéresse une majorité de salariés), soit en un modèle classique de franchise géré par le chef de magasins. La CGT souhaite que la Direction s'engage à assurer l'approvisionnement et la logistique de ces magasins et que le magasin puisse conserver la marque Carrefour. Cette mesure vise à garantir l'emploi pour les salariés concernés par la fermeture de leur magasin. En outre, des nombreux magasins concernés par la fermeture sont à l'équilibre voire même rentables. La reprise par les salariés est donc un projet viable économiquement.

4. Un statut social unique

La CGT propose qu'un statut unique soit garanti pour tous les salariés du groupe y compris les salariés du périmètre des locations gérance et des franchises et qui implique les mêmes avantages sociaux et les mêmes garanties pour tous.

5. Une représentation des salariés au Conseil d'Administration

Suite aux nombreuses erreurs stratégiques et aux manquements du groupe à anticiper les mutations du secteur, le Groupe Carrefour s'est retrouvé à prendre aujourd'hui des décisions radicales qui pénalisent sévèrement l'emploi ainsi que les conditions de travail des salariés. Pour éviter que des mauvaises décisions soient prises à l'avenir qui auront un impact défavorable sur l'emploi, la CGT propose que les organisations syndicales représentatives soient présentes en Conseil d'Administration et qui disposeraient des mêmes droits que l'ensemble des membres de cette instance (droit d'expression, droit de vote, etc.).